



communauté  
de communes

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 07/03/2025

ID : 060-200066975-20250307-01\_CC270225-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2025

### Convocation

Date : 21/02/2025

Affichée et mise en ligne

Le : 21/02/2025

\*\*\*\*\*

### Délibération n°

01-CC270225

\*\*\*\*\*

### Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 30
- Pouvoirs : 5
- Votants : 35
- Absents : 9

\*\*\*\*\*

### Résultats :

- Pour : 35
- Contre : 0
- Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### Liste des délibérations

Affichée et mise en  
ligne le : 28/02/2025

\*\*\*\*\*

Délibération mise en  
ligne sur le site internet  
de la CCSSO le :

07 MAR. 2025

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 février 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Jean Ruby - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 21 février 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL**

**Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BLOT**

### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Monsieur LAPIE Dominique
Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Madame BENOIST Magalie	Monsieur LESAGE William
Monsieur BLOT Laurent	Madame LOZANO Michelle
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur CURTIL Benoit	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Madame MIFSUD Florence
Monsieur FROMENT Daniel	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur GAUDION Philippe	Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur PATRIA Alexis
Madame GLASTRA Delphine	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame TONDELLIER Viviane
Madame JAUNET Christel	

### Ont donné pouvoir :

Monsieur BATTAGLIA Alain à Madame TONDELLIER Viviane  
Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie  
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Madame MARTIN Emilie à Monsieur BOUFFLET Pierre  
Madame REYNAL Sophie à Madame PRUVOST-BITAR Véronique

Paraphes

--	--

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis

03 44 99 08 60

[www.ccsso.fr](http://www.ccsso.fr)

**Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :**

Monsieur DUMOULIN François représenté par Madame NOUGIER Marie-Hélène

**Étaient absents**

Monsieur BOULANGER Damien  
 Monsieur DIEDRICH Wilfried  
 Madame GAUVILLE-HERBET  
 Monsieur GRANZIERA Gilles  
 Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre  
 Monsieur REIGNAULT Patrice  
 Monsieur ROLAND Dimitri  
 Madame SIBILLE Elisabeth  
 Monsieur SICARD Bruno

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 5 pouvoirs.  
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'au début de chaque séance, l'organe délibérant de l'EPCI nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L.2121- 15 par renvoi de l'article L.5211-1). Un ou plusieurs conseillers ou délégués peuvent se proposer ; en l'absence de proposition, Monsieur le Président soumet un nom au vote. Le Conseil Communautaire peut adjoindre au secrétaire de séance des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance sera tenu d'être présent pendant toute la durée de la réunion du Conseil Communautaire.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Considérant** la nécessité de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance ;

Paraphes	
ay	LB

## DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

**ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER** Monsieur Laurent BLOT, secrétaire de séance ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le : 07 MAR. 2025*

*De la publication sur le site internet de la CCSSO : 07 MAR. 2025*

*Fait à Senlis, le 07 MAR. 2025*

**Guillaume MARECHAL**



*Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise*

**Laurent BLOT**

*Secrétaire de séance*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*